

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	21 (1975)
Heft:	10
Rubrik:	Nouvelles officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Souscription du 20^e Anniversaire

du "MESSAGER SUISSE"

en faveur de la Maison Suisse de Retraite à Issy-les-Moulineaux

Suisses de France, soyez généreux. Aidez-nous à construire le nouveau pavillon destiné à nos anciens.

Tout don, si minime soit-il, sera le bienvenu. Il suffit d'envoyer un virement postal au nom du Messager Suisse — ccp 12 273 27 — 10, rue des Messageries — Paris, en précisant « souscription en faveur de la Maison de retraite » ou un chèque bancaire en l'adressant au siège de la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire — 75007 Paris.

Un tout grand MERCI à ceux qui ont déjà manifesté leur générosité.

Liste des donateurs

Report (voir n° 7/8)	Fr. 7.000,—
Fédération des Sociétés Suisses de Paris	» 5.000,—
Mme Thomas — Couilly Fort aux Dames	» 50,—
Mme Olga Friedeff — Cormeilles en Parisis	» 50,—
M. R. Vaucher — Boulogne-Billancourt	» 30,—
Mme Haedinger — Bagnolet	» 100,—
Mme Fawtier — Paris	» 150,—
M. R. Werndli — Paris	» 300,—
Anonyme	» 200,—
M. Steiger — Le Perreux	» 100,—
M. L. Schmid — Tigy	» 100,—
M. H. Passera — Vierzon	» 200,—
M. Schoch — Dampierre	» 200,—
Mlle Gasser — Paris	» 100,—
M. P. Balestra — Eaubonne	» 50,—
Mme Takovleff — Maisons Alfort	» 100,—
M. Gaspoz — Etaples	» 20,—
Cercle Commercial Suisse — Paris	» 500,—
Mme F. Taverney — Paris	» 50,—
Mme Ferrioli — Illkirch	» 100,—
Mme Wittwer — Creteil	» 50,—
M. J. Bruhlmann — Paris	» 100,—
M. F. Lampart — Paris	» 100,—
M. N. Glatti — St-Jean de Luz	» 100,—
Mme Schmid — Vieux Charmont	» 100,—
M. Baer — Paris	» 100,—
M. Baechtold — Paris	» 200,—
M. O. Amman — Paris	» 200,—
M. J. Schuwey — La Barrière les Rairies	» 300,—
M. A. Bostsarron — Sceaux	» 50,—
M. R. Piguet — Bures-sur-Yvettes	» 150,—
Mme A. Kappeler — Paris	» 100,—
M. E. Sidorok — Cachan	» 20,—
Mme A. Piguet — Paris	» 20,—
Mme J. Zanetti — Vizille	» 100,—
M. Otto Kramer — Arnouville-les-Gonesse	» 100,—
Mme J. Govin — Paris	» 100,—
Mme A. Foerster — Draveil	» 100,—
Mme Thievent — Courbevoie	» 50,—
Mme H. Vogt — Agen	» 100,—
Mme D. Soldati — Paris	» 500,—
Total au 1er octobre	Fr. 17040,—
Suisse	
M. H. Troxler-Gyger — Lucerne	Fr. s. 100,—

COMMUNICATIONS ADMINISTRATIVES

Cotisations AVS/AI

Lorsque des acomptes ont été payés avant le premier juin 1975 (date du changement du cours de conversion), il pourrait sembler à certains assurés que la Représentation suisse s'est trompée dans le calcul du solde dû. Il n'en est rien ! En effet, les cotisations AVS/AI sont calculées et dues en francs suisses ; elles doivent être acquittées en francs français. Les versements en francs français effectués par les cotisants sont donc convertis en francs suisses par la Représentation à la date de leur réception.

Les interprétations ou les rectifications faites de manière impérative par plusieurs compatriotes n'ont pu que créer des travaux et des retards supplémentaires.

Dès lors, les cotisants sont invités à se conformer aux montants indiqués par la Représentation et à respecter les dates stipulées pour les échéances. Merci d'avance !

COMMUNIQUEZ VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE ! INVITEZ VOS PARENTS, CONNAISSANCES ET AMIS A EN FAIRE DE MEME !

Rentes AVS et AI

Ces avantages sont calculés et fixés en francs suisses. Ils peuvent être payés en Suisse en francs suisses ou en France en francs français, au choix. Lorsque cette dernière solution est préférée par le rentier, la rente lui est réglée au cours de conversion en vigueur au moment du versement. Ceci explique certaines augmentations des rentes perçues en France, mais c'est aussi la raison de leur diminution, en juin 1975.

Rentiers, votre rente n'a donc pas été réduite, mais c'est le franc français qui a pris un léger avantage au cours des derniers mois, à votre détriment !!!

Un demi Siècle
en terre ivoirienne
par Gustave MEYER.

Celui qui se souvient du « Voyage au bout de la nuit » de Céline trouvera dans ce passionnant récit d'aventures quelques ressemblances à l'aventure de notre compatriote. Pionnier en ces terres d'Afrique où tout était à faire Gustave Meyer n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour réussir même si sa vie est teintée de ce colonialisme typique du début du Siècle.

On lira ce livre comme un roman en regrettant toutefois que l'éditeur — la Pensée universelle — ait laissé passer tant de coquilles typographiques ce qui est impardonnable.

Suisses de France

*Industriels,
commerçants,
sociétés*

Le Messager Suisse

est le support idéal pour vous faire connaître auprès d'un public hautement sélectionné. Soucieux de faire bénéficier toutes entreprises — tant suisses que françaises — de ses avantages, LE MESSAGER SUISSE offre la possibilité d'insérer votre publicité et vos communiqués.

:-:

Pour tous renseignements,
s'adresser à la Rédaction du
Messager Suisse à Paris —
17 bis, quai Voltaire —
Tél. : 261.22.75 et 548.56.33.

**suisses
de france,**

**le messager
suisse**

**est
votre
publication**

Chaque mois, vous y trouverez des nouvelles de Suisse vous concernant directement.

Dès aujourd'hui, abonnez-vous.

Prix de l'abonnement : F. 30,—

Abonnement de soutien à partir de F. 35,—

Par C.C.P. 12 273 27

10, rue des Messageries — Paris.

ou par chèque bancaire.

Rédaction du « **Messager Suisse** », 17 bis, quai Voltaire
— 75007 PARIS.